

Le 21 août 2018

Communiqué de presse

L'impact de la TGC sur l'industrie de production locale

(L'industrie de transformation représente **6 266 salariés.**)

La totalité des filières impactées par au moins 2 effets.

Le rapport que présente la Fédération des Industries de Nouvelle Calédonie a pour objet d'analyser les effets de la mise en place de la TGC sur les filières de l'industrie manufacturière calédonienne hors nickel.

Ces effets étaient identifiés dès la signature de l'agenda partagé en août 2014, car les mesures d'accompagnement y sont clairement identifiées dans leur principe. Les impacts de la TGC furent largement rappelés et présentés par la Fédération des industries de Nouvelle-Calédonie (FINC) à chaque occasion (comités de suivi, réunions diverses, courriers, échanges informels ou formels) depuis 2015. **Avant le vote définitif des derniers textes sur la TGC**, il a semblé important à la FINC de détailler les effets de la TGC au regard des situations plurielles des filières de l'industrie de transformation calédonienne. En effet, aucune étude microéconomique, au niveau des filières de l'industrie calédonienne, n'a été réalisée.

L'analyse d'impact porte donc ici **sur 4 critères** :

- 1 - La compétitivité prix des produits locaux face aux produits importés,
- 2- Les négociations commerciales,
- 3- La trésorerie des entreprises et
- 4- Les prix (inflation).

Il convient de préciser que 100% des produits des filières de l'industrie manufacturière sont impactés par au moins 2 des effets listés ci-dessus.

Nous sommes loin de l'engagement initial : « Pas de TGC sans compétitivité »

Au regard des objectifs assignés à la réforme de la TGC :

1. baisse des prix
2. maintien de la compétitivité du secteur de la production/fabrication locale
3. rendement constant (51 milliards),

force est de constater que nous ne sommes pas au rendez-vous des attendus de la réforme telle que signée en août 2014.

Les équilibres initiaux de la réforme ne sont donc pas respectés, notamment pour la production locale. Que le MEDEF le jour de la signature d'un accord avec l'intersyndicale dise qu'il faut dissocier contrôle des marges, baisses des prix et mise en œuvre de la TGC nous interpelle car c'était une condition majeure de la réforme de la TGC.

La FINC demande que des mesures d'accompagnement structurelles pour l'industrie de transformation soient votées en même temps que les textes sur la TGC.

Le détail des points abordés dans le rapport de la FINC montre que **sans accompagnement de la production locale, cette réforme affaiblira de manière généralisée et souvent considérablement l'industrie manufacturière au profit de l'importation.**

Cette réforme oriente le territoire vers un développement exogène quand l'objectif de la réforme était de poursuivre l'accompagnement d'un modèle endogène et créateur d'emplois.

Au regard des éléments qui pèsent sur leurs prix, leur compétitivité prix, leur capacité de négociation commerciale et leur trésorerie, les entreprises de production locale se retrouveront en très grande difficulté au lendemain de la mise en place de la TGC **si aucune mesure n'est prise pour les accompagner.**

L'impact de cette réforme sera rapide et destructrice sur les emplois des filières de l'industrie de production locale, et plus particulièrement sur les filières du bâtiment à ce jour très peu protégées et lourdement touchées par la crise économique, ou le textile et l'impression/ signalétique. Le suivi de l'indicateur des licenciements permettra sûrement de le confirmer dans les mois à venir.

Le droit à l'erreur.

Au regard de la complexité de la réglementation des prix et des difficultés liées à la mise en place de la TGC (problème d'écriture comptable au regard du retrait des taxes à l'importation des prix de revient et d'une compensation sur 5 ans et problème de traitement informatique d'identification des montants de TGI dans chaque produits notamment), il est demandé à ce que soit voté une loi du pays relative au droit à l'erreur de l'utilisateur contribuable.

Cette loi du pays participerait à restaurer la confiance dans les relations entre les entreprises et l'administration calédonienne.

Contact :

Flavie Texier - dir@finc.nc - Tel : 286 932